

Formulaire de demande de suppression de données personnelles usurpées

Envoyer à : juridique@afnic.fr

Ou à : **Afnic**

Direction Juridique
Immeuble Le Stephenson
1 rue Stephenson
78180 Montigny-Le-Bretonneux

Ce formulaire vous permet de mettre en œuvre la procédure relative à la **suppression de vos données personnelles usurpées** lors de l'enregistrement de nom(s) de domaine. Sont ici visés les noms de domaine enregistrés sous des identifiants (NIC HANDLES) utilisant votre identité sous les extensions suivantes : .fr, .pm, .re, .tf, .wf et .yt.

L'Afnic procède au traitement de votre demande en application des articles 12 et 17 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 modifié par rectificatif publié au JOUE L127 2 du 23/05/2018 (RGPD) et ce, dans le respect des droits des titulaires de noms de domaine tels que définis par le cadre légal repris dans la [Charte de nommage](#).

Vous recevrez une réponse de l'Afnic dans les meilleurs délais et au plus tard au terme du mois qui suit l'avis de réception de ce formulaire.

* Champs obligatoires.

1. Informations concernant le demandeur

Nom et Prénom*

Adresse *

(Rue, Localité, Code postal, Pays)

Adresse e-mail *

Numéro de téléphone *

Joindre un justificatif d'identité et de domicile¹

2. Si le demandeur est représenté : informations concernant le représentant du demandeur

Nom et Prénom*

Dénomination sociale

Adresse *

(Rue, Localité, Code postal, Pays)

Adresse e-mail *

Numéro de téléphone *

Joindre au présent formulaire :

- Le justificatif d'identité du représentant
- Le justificatif d'identité et de domicile du demandeur
- Le pouvoir d'agir au nom du demandeur

¹ A titre indicatif, les pièces permettant de prouver l'identité sont le passeport, le permis de conduire, la carte nationale d'identité. Celles justifiant de vos coordonnées postales sont une facture de fourniture d'énergie ou de services de télécommunication ou un relevé d'identité bancaire.

3. Demande de suppression des données usurpées

La suppression est demandée pour les données personnelles usurpées dans l'enregistrement des noms de domaine suivants :

Noms de domaine *

Identifiants (NIC HANDLES) si connus de la victime

Joindre la plainte de la victime de l'usurpation d'identité.

En tant que victime, vous devez obligatoirement faire un dépôt de plainte auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie en citant les noms de domaine et identifiants associés connus pour lesquels vos données personnelles sont utilisées à votre insu.

Pour vous permettre d'identifier la totalité des noms de domaine enregistrés sous les identifiants (NIC HANDLES) utilisant vos données usurpées, vous devez faire une demande d'accès à vos données personnelles auprès de l'Afnic préalablement au dépôt de votre plainte.

4. Suites données par l'AFNIC

En cas d'usurpation d'identité dans le cadre de l'enregistrement de noms de domaine, sur la base de la plainte fournie par le demandeur, l'Afnic demande au Bureau d'enregistrement de contacter son client (titulaire du nom de domaine en cause) afin que ce dernier confirme son identité. En parallèle, l'Afnic procède au gel du nom de domaine. Le nom de domaine est supprimé par le Bureau d'enregistrement dès lors que ce dernier n'a pu valider l'identité du titulaire, confirmant ainsi l'usurpation.

Lorsque l'usurpation est avérée et qu'en conséquence les noms de domaine en cause sont supprimés, l'Afnic procède ensuite à la suppression des identifiants (NIC HANDLES) concernés.

5. Engagements du demandeur et de son représentant

Vous confirmez avoir pris connaissance des modalités de ce formulaire mis en application pour l'exercice de vos droits personnels définis au RGPD. Vous comprenez que l'Afnic se doit de vérifier votre identité et celle de votre représentant le cas échéant et qu'elle est susceptible de vous demander de fournir des informations complémentaires plus détaillées si nécessaire.

Vous certifiez que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts. Veuillez noter à cet égard que toute tentative délibérée d'induire en erreur engage votre responsabilité et peut donner lieu à des poursuites judiciaires.

Les informations des titulaires de noms de domaine traitées par l'Afnic correspondent aux informations saisies par le(s) Bureau(x) d'Enregistrement au moment de la demande d'enregistrement du/des nom(s) de domaine en question. Vous et votre représentant vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'Afnic au titre des données à caractère personnel transmises par le(s) Bureau(x) d'enregistrement.

En application du cadre légal propre aux noms de domaine, l'Afnic ne procède à aucun contrôle préalable des demandes d'enregistrement, à l'exception de celles portant sur les termes soumis à examen préalable dans les conditions prévues par la Charte de nommage. L'enregistrement d'un nom de domaine s'effectue sur la base des déclarations faites par le titulaire et sous sa seule responsabilité. Vous et votre représentant vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'Afnic au titre des données à caractère personnel erronées, fausses, mensongères ou de toute omission au sein de la base de données « Whois ». De même l'Afnic ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'enregistrement et/ou de l'utilisation d'un nom de domaine, ni de leurs conséquences dommageables directes ou indirectes.

6. Information sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits personnels

Les informations signalées par un astérisque sont nécessaires au traitement de votre demande, laquelle ne pourra être prise en compte si celles-ci ne sont pas renseignées.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'Afnic, responsable du traitement afin de lui permettre la gestion des droits personnels au titre des articles 15 à 22 du RGPD et la génération de statistiques anonymisées. Ces informations seront supprimées au terme d'un an et, en cas d'exercice du droit d'opposition, au bout de quatre ans.

Vous disposez de droits personnels : les droits d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données, le droit de limitation du traitement, le droit de retirer votre consentement, le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ainsi que le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel en cas de décès ; ces droits s'exercent en envoyant votre demande accompagnée d'un justificatif d'identité signé, à la DPO de l'Afnic à juridique@afnic.fr.

7. Date et signature

